

Jeudi 25 novembre 2022

#NeRienLaisserPasser

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, tous mobilisés.

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes du 25 novembre instaurée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1993 est suivie de 16 jours d'activisme et de lutte dans le monde contre les violences intra-familiales. Tout au long de l'année nous devons être mobilisés : en 2021, le nombre de féminicides en France a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente avec 122 femmes tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint selon un bilan publié par le ministère de l'Intérieur¹. Qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales, économiques : les violences conjugales sont interdites et punies par la loi.

Engagés quotidiennement pour assurer la sécurité des locataires, les hommes et les femmes du GPIS-GIE confrontés régulièrement ces situations d'urgence sont pleinement mobilisés pour répondre aux appels et porter secours aux victimes. Par leur mission de service-public nos agents participent ainsi à renforcer l'action des services compétents, et à lutter contre les violences intra-familiales.

Porté par ses valeurs cardinales, le GPIS-GIE réaffirme sa mobilisation et son soutien à toutes les victimes, pour [ne rien laisser passer](#).

Victimes et témoins peuvent alerter le service d'écoute national gratuitement et anonymement par téléphone au **3919**, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ainsi que la plateforme en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Pour toute situation d'urgence : contactez le 17 ou envoyer un SMS au 114.

¹ « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2021 » publiée le 26/08/2022 sur le site du ministère de l'intérieur.

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, définit la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». En 1999, l'Organisation des Nations Unies instaure le 25 novembre « journée de lutte contre les violences faites aux femmes aux femmes ».

Pour toute demande d'interview ou d'information, merci de contacter le service des relations presse du GPIS-GIE : communication@gie-gpis.com | 01.58.60.20.30

Nos valeurs : éthique, progrès, engagement



<http://www.gie-gpis.com>



[Twitter.com/GpisGie](https://twitter.com/GpisGie)



[Linkedin.com/company/gpis-gie](https://www.linkedin.com/company/gpis-gie)



[gpis_officiel](https://www.instagram.com/gpis_officiel)



Contact presse : Hélène Creix | communication@gie-gpis.com